

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
11 rue de Beaugency
41230 VERNOU-EN-SOLOGNE
Tel : 02.54.98.20.22
Email : ec-vernou-en-sologne@ac-orleans-tours.fr

Compte-rendu du 2ème conseil d'école R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne Séance du 4 mars 2022

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 4 mars 2022 à 18h00, dans la salle des fêtes de Vernou-en-Sologne.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Courcelles et M. Coignard, adjoints au maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Duval, adjointe au maire de Courmemin
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mme Gaudron, représentante titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Peris, représentante titulaire des parents d'élèves de Courmemin
- Mmes Segart et Thomas, représentantes suppléantes des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Mathieu, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Cellier, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Vest, directrice de l'école de Courmemin
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne

Étaient absents :

- Mme Gasselin, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Vannier, adjoint au maire de Courmemin
- M. Bellanger, représentant titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- M. Prioux, représentant titulaire des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Bellanger, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- M. Bouet, enseignant à l'école de Courmemin et de Vernou-en-Sologne
- Mme Fouché, enseignante à l'école de Courmemin
- Mmes Beogo, Rousvoal et Urbain, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Présidente de séance : Mme Cormery

Secrétaire de séance : Mme Martineau

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Cormery demande s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu du conseil d'école du 15 octobre 2021. En l'absence, celui-ci est approuvé.

Mme Cormery rappelle que les questions doivent parvenir au minimum une semaine avant le conseil d'école

afin de laisser le temps de la réflexion aux directrices et aux mairies. Les parents délégués demandent s'il serait possible d'avoir les adresses mail des parents en début d'année afin de pouvoir communiquer avec eux plus facilement.

POINT 1 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les effectifs actuels sont les suivants :

- Mme Cellier et M. Bouet : 12 PS et 13 MS soit un total de 25 élèves
- Mme Vest et Mme Fouché : 11 GS et 10 CP soit un total de 21 élèves (- 1 GS)
- Mme Martineau et M. Bouet : 11 CE1 et 8 CE2 soit un total de 19 élèves (- 1 CE2 et + 1 CE1 en novembre)
- Mme Cormery : 8 CM1 et 8 CM2 soit un total de 16 élèves (- 1 CM2 en novembre)

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 nous ont été demandées par la DSDEN en novembre 2021.

Pour l'école de Courmemin (45 élèves) :

- Classe de PS/MS avec 21 élèves : 10 PS et 11 MS
- Classe de GS/CP avec 24 élèves : 13 GS et 11 CP

Pour l'école de Vernou-en-Sologne (35 élèves) :

- Classe de CE1/CE2 avec 19 élèves : 10 CE1 et 9 CE2 (2 déménagements en CE2)
- Classe de CM1/CM2 avec 16 élèves : 8 CM1 et 8 CM2

Mme Martineau souhaite faire un point sur l'intervention du RASED dans sa classe : 6 élèves sont pris en charge 2 fois par semaine (mardi et vendredi) par Mme Beogo pour une aide pédagogique et 1 élève est pris en charge tous les jeudis par Mme Rousvoal pour une aide relationnelle.

POINT 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

SANTE

Le protocole COVID a été assoupli au retour des vacances de février.

- Passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire avec notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration et de récréation.

Ainsi, les barrières dans la cour de l'école de Vernou-en-Sologne ont été supprimées le jeudi 3 mars : il y a donc cour commune pour les deux classes.

- Allègement des mesures liées au dépistage :

- **A compter du 28 février**, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles et établissements scolaires.

SECURITE

Pour rappel, à l'école nous avons l'obligation de réaliser trois types d'exercices : exercice « sécurité incendie », exercice « attentat-intrusion » et exercice « risques majeurs ».

Un exercice attentat-intrusion a été organisé conjointement par la DSDEN et la Préfecture du Loir-et-Cher. Le déclenchement de l'exercice devait avoir lieu entre le 14/10 et le 19/11 selon le scénario suivant : « Les services de renseignements du ministère de l'intérieur informent le préfet de Loir-et-Cher qu'une agression violente pourrait avoir lieu ce jour dans un établissement d'enseignement du département. M. le Préfet, en lien avec Mme l'Inspectrice d'Académie, décide d'engager les établissements du département dans les protocoles de réaction prévus par les PPMS-AI en fonction des précisions qu'il reçoit sur la nature et la localisation de la menace. »

Cet exercice attentat-intrusion a eu lieu le jeudi 21 octobre à 9h30. Fin de l'alerte à 10h00.

A Vernou, chaque classe se cache dans sa salle. Avant cet exercice, les classes ont appris à réagir à ce type de situation, certains élèves ont des tâches à effectuer (fermer les rideaux, éteindre les lumières). Il s'avère que les consignes ont été respectées et que les élèves sont restés calmes, excepté un élève. Durée 30 minutes. Le message d'alerte est donné sur le téléphone portable de la directrice ainsi que sur le téléphone de l'école mais en décalage (10 minutes entre les deux). Un problème est soulevé quant à l'utilisation du téléphone portable des agents : le téléphone ne capte pas toujours ou le signal n'est pas toujours entendu. L'alerte est ensuite donnée à l'autre classe par le nouveau dispositif d'alerte PPMS qui a été installé l'an dernier.

A Courmemin, la directrice se rendait en sport avec sa classe au moment du déclenchement de l'alerte. Elle n'a pas entendu l'alerte sur son téléphone portable. C'est le maire de Courmemin qui l'a prévenue quelques minutes après l'alerte. M. Blanc demande aux maires si l'alerte a bien été transmise aux mairies. La réponse est oui.

En PS/MS, les élèves sont restés dans leur classe ; une histoire a été lue par l'enseignant. Les GS/CP sont allés se cacher dans un local défini par le PPMS. Il s'avère que ce local n'est pas adapté, il y a un espace important sous la porte qui permet à un individu de voir ce qui se passe à l'intérieur, il fait froid, il y a des zones sales. Mme Vest a donc décidé de confiner ses élèves dans sa classe pour les prochains exercices.

Un second exercice incendie aura lieu après les vacances d'avril.

L'exercice risques majeurs devait avoir lieu avant la fin de la période 3. Il a été décalé en raison de la situation sanitaire particulièrement compliquée en janvier/février.

POINT 3 : PISCINE

La classe de CM1/CM2 devait se rendre à la piscine du 25 novembre au 3 février. Au vu de la situation sanitaire, l'inspection académique a interdit l'accès aux piscines début janvier. Les élèves de CM n'ont donc pas pu bénéficier de l'ensemble des séances (seulement 4 séances). Merci à M. Rousseau d'avoir accompagné la classe.

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 bénéficient d'un cycle de 9 séances jusqu'au jeudi 4 mai. Les séances ont toujours lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15. Les élèves prennent donc le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu à 12h pour Courmemin et à 12h15 pour Vernou-en-Sologne. Mme Vest informe le conseil qu'elle n'a pas de parents agréés. Deux personnes s'étaient proposées en début d'année scolaire : une grand-mère qui n'a pas obtenu l'agrément et une maman qui n'a pas pu passer l'agrément en raison de la situation sanitaire (séance d'agrément annulée). La classe de CE1/CE2 bénéficie quant à

elle de 3 parents agréés : Mmes Pérès et Segart, M. Rousseau. C'est pour cela que cette année le maître-nageur intervient exclusivement auprès de la classe de GS/CP. Mme Vest a toutefois demandé à un parent d'accompagner la classe pour l'aider dans les vestiaires.

POINT 4 : SORTIES ET PROJETS SCOLAIRES

Pour rappel, les écoles de Courmemin et Vernou-en-Sologne ont un projet commun sur le temps.

A Courmemin, les deux classes ont bénéficié d'une intervention du planétarium mobile le 21 janvier. Le coût de cette animation a été pris en charge par la coopérative scolaire à raison de 408 euros. Les élèves ont pu découvrir la création du système solaire.

Les PS/MS participent à un projet « l'école de la forêt ». Deux sorties ont déjà été organisées à l'étang de Courmemin : le 23 novembre et le 14 décembre. Le but est de créer une expérience positive pour l'élève (moins de stress et d'anxiété). Les élèves apprennent à respecter la forêt. Cela permet également de recréer du lien avec les familles (5 parents accompagnateurs qui se relaient et que nous remercions). La prochaine sortie à l'étang est prévue le 29 mars. Il y aura ensuite une sortie tous les mois jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme Rousvoal, enseignante du RASED, accompagne la classe : elle observe les élèves et apporte un soutien par le dialogue.

Les deux classes de PS/MS et GS/CP se rendront le lundi 13 juin au sentier pieds nus à Chouzy sur Cisse. Le coût de la sortie sera pris en charge par la coopérative scolaire pour un montant de 486 euros, une demande sera adressée aux mairies pour la prise en charge du transport.

Les deux classes ont également un projet sur les jeux de coopération afin de travailler le lien entre les enfants. Cela se déroule le vendredi avec Mme Rousvoal : jeux de société et jeux de coopération dans la salle de motricité.

Le 10 janvier, la classe de GS/CP a bénéficié d'une animation gratuite sur le tri et le recyclage des déchets avec le SIEOM.

Enfin, une sensibilisation aux langues, et notamment l'allemand, aura lieu le jeudi 10 mars pour la classe de GS/CP avec la mobi-classe.

A Vernou-en-Sologne, le séjour scolaire à la commanderie d'Arville prévu fin février a été reporté en raison de la situation sanitaire. Il aura finalement lieu du mercredi 22 au vendredi 24 juin 2022. Le coût de ce séjour est de 5 973 euros au total, 5 183 euros pour l'hébergement et les activités et 790 euros pour le transport. Le transport sera pris en charge par les deux mairies. Ce séjour revient donc à 157 euros par enfant. La coopérative scolaire participe à ce séjour, le coût pour les familles revient donc à 90 euros par enfant. Nous sommes en attente d'une décision de la mairie de Vernou quant à une participation supplémentaire. Le maire de Vernou-en-Sologne proposera au prochain conseil municipal que la mairie participe à hauteur de 50 euros par élèves habitant Vernou-en-Sologne.

Une réunion d'information sera organisée au mois de mai pour présenter le programme du séjour.

Les parents qui nous accompagnent sont : Mme Gaudron pour la classe de CM ; Mme Bellanger, M. Rondot et M. Miossec pour la classe de CE. Il est demandé aux parents une participation de 71 euros correspondant aux repas et nuitées.

Deux élèves de CM ne participent pas à ce séjour pour des raisons personnelles et non pour des raisons financières. Les enseignantes de Vernou rappellent que ces deux élèves devront être accueillis à l'école de Courmemin (décision de l'Inspection de l'Education Nationale).

A l'heure actuelle, les enseignantes de Vernou réfléchissent à une sortie pour illustrer l'une des deux dernières périodes historiques (visite d'un château) mais la coopérative scolaire ayant contribué à

financer une partie du séjour à la commanderie d'Arville (67 euros par enfant), elles ne savent pas si elles pourront réaliser cette sortie.

POINT 5 : TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

A Courmemin, le problème de téléphone a été résolu. La mairie a changé d'opérateur mais il y a un problème de connexion entre la mairie et l'école. Le verrou de la porte du préau a été changé. La mairie a investi dans de nouvelles tables pour la classe de GS/CP. Enfin, l'assise du bac à sable doit être changée.

A Vernou-en-Sologne, le portail côté cour, trop bas, a été changé pendant les vacances de février. Le photocopieur a été changé début décembre, chaque enseignant bénéficie désormais d'un code d'accès individuel. La connexion internet, suite au changement d'opérateur, a été rétablie mais celle-ci n'est pas toujours bonne. Certains ordinateurs de la classe de CE ne sont pas reliés au photocopieur. De plus, depuis le changement d'opérateur, l'école a un nouveau téléphone. Le problème est que ce téléphone n'est pas sans fil et qu'il se trouve dans la classe de Mme Cormery (impossibilité de téléphoner les jours de décharge de la directrice, Mme Martineau doit appeler de la classe de Mme Cormery, etc.). Il serait donc souhaitable d'avoir comme avant un téléphone portable par classe.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

La date du 3e conseil d'école est modifiée : il aura lieu le mardi 14 juin à Courmemin à 18h30.

En raison du pont de l'Ascension, les classes vaqueront le vendredi 27 mai ; les élèves bénéficieront donc d'un pont de 5 jours.

A Courmemin, une stagiaire Laura Bailleul sera présente à l'école. La directrice a envoyé un dossier de candidature pour bénéficier d'un service civique, celui-ci a été perdu par le service en charge du recrutement des services civiques.

Les parents d'élèves font part d'une inquiétude quant à la sécurité sur le parking de Vernou-en-Sologne. En effet, suite à un incident survenu avec le car (en reculant le car a percuté un panneau de signalisation), il apparaît indispensable de sécuriser le parking. La mairie réfléchit à une signalisation au sol.

Les parents d'élèves demandent aux directrices comment est diffusé le compte-rendu du conseil d'école aux familles. Mme Cormery rappelle que le compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de l'école. Mme Vest n'avait pas connaissance de ce site, elle ne pouvait donc le mettre. Les maires suggèrent de le mettre en ligne sur les sites internet des mairies.

Les inscriptions des futurs PS se feront après les vacances d'avril. Il conviendra aux familles d'aller au préalable inscrire leur enfant en mairie (dossier à télécharger).

Un parent se demande s'il pourrait être envisagé l'achat de lunettes pour la piscine par les mairies car les enfants n'en ont pas tous. Les enseignantes répondent que les lunettes ne sont pas obligatoires et que leur utilité est laissée à l'appréciation des parents. Le maire de Vernou se pose la question de la gestion du stock.

Des parents sollicitent à nouveau la mairie de Vernou-en-Sologne quant à la possibilité de payer la cantine de manière informatisée. Le maire répond que cette possibilité est à l'étude et pourrait être mise en place à la rentrée de septembre.

Enfin, Mme Mathieu, présidente de l'APE, souhaite savoir si les enseignantes envisagent de faire une fête d'école. Celles-ci répondent que l'équipe pédagogique ne s'est pas encore réunie pour en parler. Compte-tenu de la situation sanitaire, la fête d'école n'a pu avoir lieu les deux années passées. L'association de parents organiserait la kermesse, les enseignantes se chargeraient du spectacle des

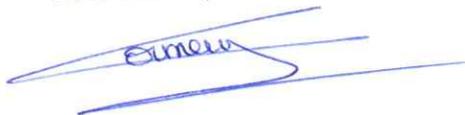
enfants. Les enseignantes doivent proposer deux dates à l'APE : un vendredi soir et un dimanche.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

A Vernou-en-Sologne, le 4 mars 2022.

La secrétaire de séance,



La directrice,



Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames et Monsieur les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED